

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	31	32

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 09 décembre 2020 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 décembre 2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX, Mme Nicole DECOOL, M. Joël PRUNIER, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ, M. David LALIAUX

Excusé : M. Didier SANTRAIN qui donne pouvoir à M. Jean-Paul HOLLANDER

Acte rendu exécutoire après

Absente excusée : Mme Déborah GREBAUT

dépôt en SOUS PREFECTURE DE
SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Arnaud CHILOUP

Le : **21 DEC. 2020**

Et publication du : **21 DEC. 2020**

2020 – 12 – 85 : INSTALLATIONS CLASSEES – ENQUETE PUBLIQUE – BRASSERIE GOUDALE SAS

Le 30 janvier 2020, la Brasserie Goudale a présenté une demande d'autorisation environnementale relative à l'Épandage du FERTIMALT issu de l'activité de son site situé à ARQUES.

En effet, la production de la Brasserie Goudale génère des eaux de process qui, après traitement sur la station d'épuration du site, induisent une production FERTIMALT (sous-produit organique chaulé). Le FERTIMALT est valorisé en agriculture via un plan d'épandage faisant l'objet de la présente demande d'autorisation.

Le parcellaire concerné est localisé sur 18 communes du Pas-de-Calais et rassemble 301,29 hectares épandables.

Cette demande d'autorisation préalable a été soumise à enquête publique pendant 31 jours du 4 novembre au 4 décembre 2020 inclus.

Un dossier numérique est consultable en Mairie. L'ensemble des documents est consultable en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/ICPE-AUTORISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la présente demande d'autorisation environnementale.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Bertrand PETIT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 DEC. 2020